

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 949

présenté par

M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 30 BIS, insérer l'article suivant:**

Après l'article L. 142-1 du code de sécurité intérieure, il est inséré un article L. 142-2 ainsi rédigé :

« *Art. L. 142-2.* – Le Défenseur des droits, avec l'appui de ses délégués, effectue des actions régulières de sensibilisation et de formation auprès des fonctionnaires de la police nationale, des militaires de la gendarmerie et des agents de la police municipale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer le cadre légal de la mission de formation et de sensibilisation du Défenseur des droits auprès des fonctionnaires de la police nationale, des militaires de la gendarmerie et des agents de la police municipale.

Au préalable, il faut pointer ici l'incohérence de la proposition de loi qui étend, modifie les compétences des agents en charge de la sécurité sans jamais modifier le contrôle effectué par le Défenseur des droits. Une telle carence est non seulement coupable d'une vision sécuritaire de la police, mais surtout ignorant des réflexions européennes en la matière.

Ceci étant dit, le rapport d'information sur le Défenseur des droits par les députés Coralie Dubost et Pierre Morel-À-L'Huissier fait le double constat d'une part d'une articulation complexe et contreproductive des inspections internes avec la compétence du Défenseur des droits en matière de déontologie et d'autre part un manque de sensibilisation du rôle de cet autorité administrative indépendante par les agents eux mêmes.

Le groupe de la France insoumise partage ces constats et propose ainsi par cet amendement d'y apporter une réponse concrète en s'appuyant sur la compétence de formation du Défenseur des droits et de son réseau territorial afin de toucher l'ensemble des personnels.